

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2023

### PROCLAMATION D'ÉLECTION

**Conformément aux dispositions de la Loi, la directrice générale par intérim procède à la proclamation du conseiller 3, élu pour l'élection partielle du 12 mars 2023 :**

**Proclamation d'élection du candidat élu par acclamation le 10 février 2023 pour le poste de conseiller 3 de la municipalité de La Motte.**

Je Nathalie Boire, présidente d'élection, proclame par la présente, que :

Monsieur Patrick Savard, était le seul candidat en lice au poste de conseiller 3 à la fin de la période prévue pour produire une déclaration de candidature, soit le 10 février 2023, en vue de l'élection partielle.

Par conséquent, il est proclamé élu par acclamation au poste de conseiller 3.

Donné à La Motte, le 13 février 2023.

\_\_\_\_\_  
Présidente d'élection

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire de la Municipalité de La Motte tenue à la salle communautaire de La Motte du 13 février 2023 à 19h30.

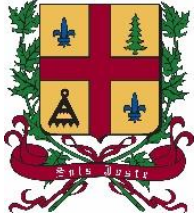
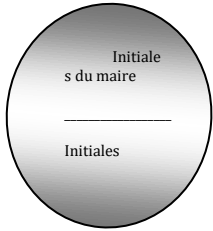
SONT PRÉSENTS :	Pierre Bouchard	Maire suppléant
	Luc St-Pierre	Conseiller 1
	Louis Baribeau	Conseiller 2
	Patrick Savard	Conseiller 3
	Patrick Cyr	Conseiller 4
	Pascal Bellefeuille	Conseiller 6

Tous formant quorum sous la présidence de M. le maire suppléant Pierre Bouchard

Est également présente, Mme Nathalie Boire, directrice générale par intérim.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
  - 1.1 Présences
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2023
  - 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 2023
- 2. Demande des comités et intervention du public**
  - 2.1 Rencontre Julie Bélanger
  - 2.2 Rencontre Annabelle Gagnon
  - 2.3 Intervention du public
- 3. Information avec décision**
- 4. Comptes rendus**
  - 4.1 Rapport du maire
    - 4.1.1 Sur la dernière rencontre avec la MRC
    - 4.1.2 Compte-rendu des activités du service incendie



**5. Gestion municipale**

- 5.1 Incendie
- 5.2 Voirie
  - 5.2.1 Demande d'entretien de chemin forestier
  - 5.2.2 PIIRL
- 5.3 Urbanisme

**6. Affaires nouvelles**

- 6.1 Élections – 12 mars 2023
- 6.2 Fonds touristique

**7. Finances et administration**

- 7.1 Dépôt de l'état des encaissements et des déboursés
- 7.2 Approbation des comptes à payer
- 7.3 Camionnette
- 7.4 Patinoire
- 7.5 Mois de l'arbre
- 7.6 Adoption du règlement 242 relatif aux taxes de services
- 7.7 Avis de motion pour le projet de règlement 243 relatifs à la démolition d'immeubles
- 7.8 Programme d'aide à la voirie locale
- 7.9 Renouvellement de l'entente de délégation 1056 (forêt)
- 7.10 Acte de vente lot 4 593 727
- 7.11 Nommer coordinatrice suppléante – Plan de sécurité civile
- 7.12 Entretien des espaces vert
- 7.13 Changement de vitesse Chemin de La Baie
- 7.14 Vente pour taxe – nommer personne pour protéger la créance
- 7.15 Demande de permis SEG (castor)
- 7.16 Représentant du HLM
- 7.17 Démission de l'ADL

**8. Questions du public**

**9. Correspondance à titre information**

- 9.1 Réponse du MTQ – concernant la réfection du chemin St-Luc (route 18890)

**10. Levée de l'assemblée.**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

La séance est ouverte à 19h30 par M. Pierre Bouchard, maire suppléant de La Motte

**1.1 PRÉSENCES**

M. Pierre Bouchard, maire suppléant constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller M. Pascal Bellefeuille, appuyé par le conseiller M. Patrick Cyr et **UNANIMEMENT RÉSOLU**, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

**ADOPTÉE**

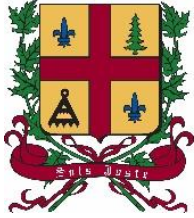
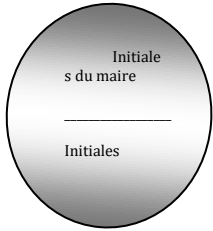
**1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2023**

**IL EST PROPOSÉ** le conseiller M. Louis Baribeau, appuyé par le conseiller M. Luc St-Pierre et **UNANIMEMENT RÉSOLU**, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023, soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE.**

23-02-019

23-02-020



23-02-021

**1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller M. Pascal Bellefeuille, appuyé par le conseiller M. Patrick Cyr et **UNANIMEMENT RÉSOLU**, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 2023, soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

23-02-022

**2 DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTION DU PUBLIC**

---

**2.1 RENCONTRE JULIE BÉLANGER**

Le conseil évaluera la demande de la table de concertation et une réponse sera donnée ultérieurement.

**2.2 RENCONTRE ANNABELLE GAGNON – Projet Zendo**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Annabelle Gagnon est venue présenter le projet Zen sur l'eau aux membres du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est créatif et innovant et permet de vivre une expérience peu commune et éventuellement offrira un hébergement alternatif sur le territoire de la municipalité de La Motte;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller M. Louis Baribeau, appuyé par le conseiller M. Luc St-Pierre **ET UNANIMEMENT RÉSOLU** d'appuyer le dépôt du projet Zendo dans le cadre du Fond Touristique de la MRC Abitibi.

**ADOPTÉE.**

**2.3 INTERVENTION DU PUBLIC**

M. Marcel Bourassa demande si la municipalité a reçu des candidatures pour les postes vacants.

**3 INFORMATION AVEC DÉCISION**

---

Aucune information n'a été reçu pour ce point.

**4 COMPTES RENDUS**

---

**4.1 RAPPORT DU MAIRE**

**4.1.1 SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE AVEC LA MRC**

M. Pierre Bouchard, maire suppléant fait un résumé de la rencontre des conseillers de compté de la MRC d'Abitibi.

**4.1.2 COMPTE-RENDU DES ACTIVITÉS DU SERVICE INCENDIE**

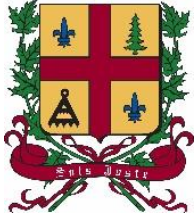
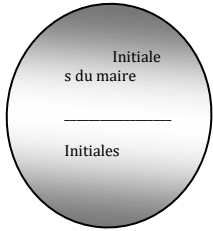
Aucun compte-rendu pour ce point.

**5 GESTION MUNICIPALE**

---

**5.1 INCENDIE**

Aucune information n'a été reçu pour ce point.



**5.2 VOIRIE**

**5.2.1 DEMANDE D'ENTRETIEN DE CHEMIN FORESTIER**

Une demande a été fait à la municipalité pour l'entretien d'un chemin forestier, compte tenu la machinerie vieillissante et du manque d'expérience dans le domaine, le conseil ne donnera pas suite à cette demande.

**5.2.2 PIIRL**

Le sujet est remis à une date ultérieure.

**5.3 Urbanisme**

Aucune information n'a été reçu pour ce point.

**6 AFFAIRES NOUVELLES**

---

**6.1 ÉLECTIONS – 12 mars 2023**

Suite à la fin des mises en candidature en vue de l'élection partielle prévue pour le 12 mars 2023, M. Pierre Bouchard, maire par intérim informe les membres du conseil qu'il y aura une élection partielle pour le poste de maire, deux candidats s'affronteront: M. Paul Lafrenière et M. Michel Savard.

**6.2 FONDS TOURISTIQUE**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller M. Pascal Bellefeuille, appuyé par le conseiller M. Patrick Cyr et **UNANIMEMENT RÉSOLU**, de déposer une demande de financement au fond touristique pour l'activité La Route du terroir.

**ADOPTÉE.**

**7 FINANCES ET ADMINISTRATION**

---

**7.1 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le point est remis à une séance ultérieure.

**7.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Le point est remis à une séance ultérieure.

**7.3 CAMIONNETTE**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller M. Pascal Bellefeuille, appuyé par le conseiller M. Patrick Savard et **UNANIMEMENT RÉSOLU** de faire prolonger la location de la camionnette de 12 mois.

**ADOPTÉE.**

**7.4 Patinoire**

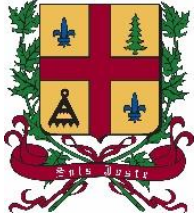
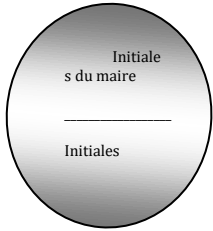
**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller M. Pascal Bellefeuille, appuyé par le conseiller M. Patrick Cyr et **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'autoriser Mme Nathalie Boire, directrice générale par intérim à demander des commandites et des demandes de subventions pour financer la nouvelle patinoire.

**ADOPTÉE.**

23-02-023

23-02-024

23-02-025



23-02-026

**7.5 MOIS DE L'ARBRE**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller M. Pascal Bellefeuille, appuyé par le conseiller M. Patrick Cyr et **UNANIMEMENT RÉSOLU** de faire une commande de 2 000 arbres qui seront offert gratuitement aux citoyens de la municipalité (mois de l'arbre et des forêts). Cette activité est offerte par l'Association Forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT) et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. La distribution se fera dans la semaine du 15 au 19 mai 2023.

**ADOPTÉE.**

23-02-027

**7.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT 242 RELATIF AUX TAXES DE SERVICES**

**ATTENDU QUE** ce règlement remplace le règlement no. 239.

**ATTENDU QUE** ce règlement a trait aux tarifications applicables : à la collecte porte à porte des matières résiduelles et des matières recyclables, aux services communautaires, à la protection incendie et à l'enlèvement de la neige du chemin privée des Noisetiers ;

**ATTENDU QUE** le Conseil désire adopter un règlement pour fixer les tarifications applicables : à la collecte porte à porte des matières résiduelles et des matières recyclables, aux services communautaires et à la protection incendie ;

**ATTENDU QUE** le Conseil peut, en vertu du paragraphe 244.1 de la Loi sur la Fiscalité municipale, adopter un règlement pour définir les tarifications applicables à la collecte porte à porte des matières résiduelles et des matières recyclables, aux services communautaires et à la protection incendie ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU**, par monsieur Louis Baribeau, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et **UNANIMEMENT RÉSOLU** que le présent règlement soit adopté.

**Article 1 PRÉAMBULE**

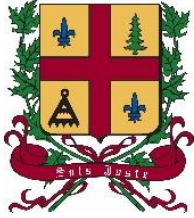
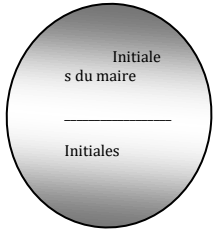
Dans le texte du présent règlement le masculin sous-entend le féminin et le préambule en fait partie intégrante.

**Article 2 TARIFICATION APPLICABLE À LA COLLECTE PORTE À PORTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES**

Résidence permanente : 128 \$/unité de logement  
Résidence saisonnière : 64 \$/unité de logement

Une résidence saisonnière (Chalet):

- Est situé dans une zone de villégiature VC, tel que décrit au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC D'Abitibi, en vigueur;
- Est une unité de logement reconnu au rôle d'évaluation;
- L'adresse de correspondance diffère de l'adresse de référence (adresse de référence = l'emplacement de l'immeuble) en vigueur au rôle d'évaluation.



Une unité de logement est définie par le service d'évaluation de la MRC d'Abitibi et est portée au rôle.

**Article 3 TARIFICATION APPLICABLE AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES.**

Pour tous les propriétaires fonciers, une tarification annuelle de 62\$, pour toutes évaluations de 5 000 \$ et plus et 14,97 \$ pour toutes évaluations de moins de 5 000 \$.

**Article 4 TARIFICATION APPLICABLE AUX SERVICES DE PROTECTIONS INCENDIES**

Pour toute unité de logement, une tarification annuelle de 163\$; pour tous lot avec bâtiment ayant une valeur inférieure à 10 000\$, sans unité de logement, une tarification annuelle de 24\$ et pour tous lot (sans unité de logement) avec bâtiment ayant une évaluation supérieure à 10 000\$, une tarification annuelle de 81.50\$.

Il est de la responsabilité de chacun de garder son entrée de service toujours libre et facile d'accès, afin de permettre aux camions d'incendie et tous les équipements nécessaires de s'approcher des immeubles à protéger.

**Article 5 TARIFICATION DE L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE DU CHEMIN PRIVÉE DES NOISETIERS**

Coût par propriété desservie (7) : 197,84 \$  
Coût par propriété non desservie (7) : 63,42\$

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur, conformément à la loi, le jour de sa publication.

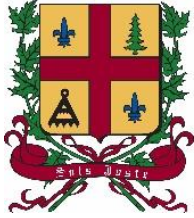
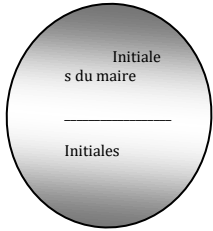
**ADOPTÉE**

**7.7 AVIS DE MOTION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 243 RELATIFS À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

M. le conseiller Pascal Bellefeuille:

- **DONNE** l'avis de motion pour l'adoption du règlement 243 relatifs à la démolition d'immeubles fixant qui sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil;
- **DÉPOSE** le projet de règlement relatifs à la démolition d'immeubles;
- Conformément à l'article 445 du Code municipal, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle adopté;
- Conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance de laquelle il sera adopté.

**ADOPTÉE**



**7.8 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

23-02-029

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de trois cent vingt-deux mille sept cent soixante et onze dollars (322 783 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller M. Luc St-Pierre, appuyé par le conseiller M. Louis Baribeau et **UNANIMEMENT RÉSOLU** que la Municipalité de La Motte informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE**

**7.9 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION 1056 (FORÊT)**

23-02-030

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller M. Pascal Bellefeuille, appuyé par le conseiller M. Louis Baribeau et **UNANIMEMENT RÉSOLU** de renouveler l'entente de délégation 1056 pour la gestion forestière de la Municipalité avec la MRC d'Abitibi.

**ADOPTÉE**

**7.10 ACTE DE VENTE LOT 4 593 727**

Le point est reporté à une séance ultérieure.

23-02-031

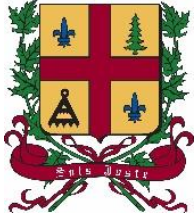
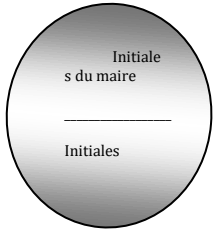
**7.11 NOMMER COORDINATRICE SUPPLÉANTE – SÉCURITÉ CIVILE**

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de faire des changements au niveau du plan de sécurité civile

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller M. Pascal Bellefeuille, appuyé par le conseiller M. Louis Baribeau et **UNANIMEMENT RÉSOLU** de nommer :

- |                     |   |
|---------------------|---|
| Nathalie Boire      | Coordinatrice suppléante;   |
| Lydia Bédard        | Responsable substitut mission administration;                     |
| Pierre Bouchard     | Maire suppléant et Responsable substitut – Mission communication; |
| Pascal Bellefeuille | Responsable mission service aux personnes sinistrés               |
| Réna Michaud        | Responsable mission services techniques                           |

**ADOPTÉE**



23-02-032

#### 7.12 ENTRETIEN DES ESPACES VERT

Le point est remis à une séance ultérieure.

#### 7.13 CHANGEMENT DE VITESSE CHEMIN DE LA BAIE

M. le conseiller Pascal Bellefeuille:

- **DONNE** l'avis de motion pour l'adoption du règlement 244 relatif au changement de vitesse du chemin de La Baie sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil;
- **DÉPOSE** le projet de règlement relatif au changement de vitesse chemin de La Baie;
- Conformément à l'article 445 du Code municipal, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle adopté;
- Conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance de laquelle il sera adopté.

#### ADOPTÉE

23-02-033

#### 7.14 VENTE POUR TAXE – NOMMER PERSONNE POUR PROTÉGER LA CRÉANCE

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller M. Pascal Bellefeuille, appuyé par le conseiller M. Luc St-Pierre et **UNANIMEMENT RÉSOLU** de mandater Mme Nathalie Boire, directrice générale par intérim pour protéger les créances de la municipalité de La Motte, le 9 avril 2023, lors de la vente des immeubles pour non-paiement des taxes à la MRC d'Abitibi.

23-02-034

#### 7.15 DEMANDE DE PERMIS SEG (CASTOR)

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller M. Luc St-Pierre, appuyé par le conseiller M. Louis Baribeau et **UNANIMEMENT RÉSOLU** de demander à faire partie de la demande de permis SEG de la MRC d'Abitibi pour l'année 2023.

23-02-035

#### 7.14 REPRÉSENTANT DU HLM

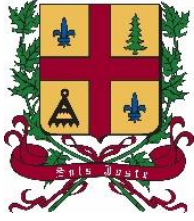
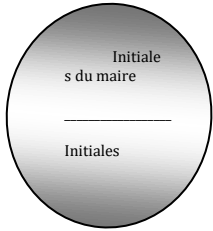
**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller M. Pascal Bellefeuille, appuyé par le conseiller M. Louis Baribeau et **UNANIMEMENT RÉSOLU** de nommer M. Réjean Richard comme représentant de la municipalité auprès du HLM de la Municipalité de La Motte et prend effet immédiatement, soit le 13 février 2023.

#### ADOPTÉ

#### 7.15 DÉMISSION DE L'ADL

Dépôt de la lettre de démission de Mme Johanne Morin à titre d'agente de développement locale.





## 8 QUESTIONS DU PUBLIC

---

Des questions sont posées concernant le permis SEG.

## 9 CORRESPONDANCE À TITRE INFORMATION

---

### 9.1 RÉPONSE DU MTQ – CONCERNANT LA RÉFECTION DU CHEMIN ST-LUC (ROUTE 18890)

Dépôt de la lettre du Ministère du Transport du Québec (MTQ) concernant la réfection du chemin St-Luc.

## 10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

---

Les point à l'ordre du jour étant épuisés, **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller M. Patrick Savard, appuyé par le conseiller M. Luc St-Pierre et **UNANIMEMENT RÉSOLU** levée l'assemblée, il est 20h23.

**ADOPTÉ**

\_\_\_\_\_  
**Pierre Bouchard**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Nathalie Boire**  
Directrice par intérim

« Je, Pierre Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)